

DATE : Lundi 4 mai 2020
HEURE : 19 heures
LIEU : Téléréunion TEAMS

Présences :

M. Jean-François Drouin	Launay/Trécesson
Mme Annie Gagnon	Sacré-Cœur/St-Viateur
Mme Francisca Levasseur	Ste-Thérèse
Mme Manon Morissette	Christ-Roi
Mme Jacinthe Thériault	NDF de Landrienne
M. Stéphane Saulter	École secondaire d'Amos
Mme Marise Périgny-Fortier	représentante du CCSEHDAA
M. Yannick Roy,	directeur général

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET MOT DE BIENVENUE

Quorum Pas quorum Heure de début : 19 h 2

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution CP-720-05-20

Il est résolu, sur proposition de Annie Gagnon, d'adopter l'ordre du jour avec les changements notés plus bas dans le présent rapport.

ACCEPTÉE.

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 DÉCEMBRE 2019

Résolution CP-721-05-20

Après lecture, il est résolu, sur proposition de Francisca Levasseur, d'accepter le procès-verbal du 24 février 2020 tel que présenté.

ACCEPTÉE.

4. CORRESPONDANCES DE LA FÉDÉRATION DES COMITÉS DE PARENTS DU QUÉBEC

Différentes communications ont été transférées, au fur et à mesure, depuis le secrétariat général de la CSH ou depuis le courriel du président du CP. Pas d'autre communication « papier ».

5. RAPPORT DES COMMISSAIRES PARENTS (PRIMAIRE, SECONDAIRE ET EHDAA) – ABOLI PAR LA LOI 40

Comme les commissaires ne siègent plus, il n'y a plus de rapport des commissaires parents.

6. TOURNÉE DES ÉCOLES

Sacré-Cœur/St-Viateur	Trousses + informations de l'école. Pas de réunion depuis le dernier CP.
Ste-Thérèse	Communications ont aussi suivi depuis l'école vers les parents.
Christ-Roi.	Communications hebdomadaires des profs.
Launay/Trécesson	Communications ont suivi leur cours, des profs et des spécialistes
École secondaire d'Amos	POLYVALENTE : tardivement, mais les communications ont déboulé ce lundi
Landrienne	Idem pour Landrienne

7. POINTS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

7.1 MISE EN ŒUVRE DE LA LOI MODIFIANT LA LIP RELATIVEMENT À L'ORGANISATION ET À LA GOUVERNANCE SCOLAIRE

M. Roy nous fait la lecture de l'envoi du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du 29 avril 2020; principalement concernant le report des dates au calendrier de déploiement de la LIP.

La direction de la CSH n'entend pas former un comité consultatif pour l'heure; M. Roy nous explique que le conseil des commissaires pourrait être appelé à siéger (même s'il a été dissout) et que la formation d'un comité consultatif s'avèrerait un dédoublement de travail.

7.2 MODALITÉS DU RETOUR EN CLASSE

M. Roy nous avise qu'à la CSH on reçoit les informations depuis les instances gouvernementales en même temps que la population en général, qu'on assiste aux mêmes annonces quant au retour en classe.

Tant au sujet de la présence élèves que de celle du personnel enseignant dans les écoles. À ce jour 50 à 60% des élèves ont manifesté leur intention de retourner en classe.

Les difficultés anticipées se situent au sujet du **transport** de tous ce beau petit monde! Ce mercredi en fin de journée, la CSH aimerait avoir avisé les parents des élèves qui ont fait la demande de transport scolaire des possibilités offertes.

Formation des groupes : respecter la distanciation sociale, et maximum de 15 élèves par classe. Processus en cours. On regarde les possibilités en ce qui concerne le personnel enseignant, le personnel de soutien et l'embauche éventuelle de nouvelles personnes-ressources.

Aussi, à ce jour, les élèves n'auraient pas à se déplacer dans une autre école. S'il s'avérait nécessaire de le faire, la CSH voudrait transférer le groupe complet avec sa (son) titulaire de groupe.

Certains employés feront de la « **prestation à distance** » : ce personnel servira pour assurer les suivis avec les élèves (et les parents) qui ont fait le choix de rester à la maison (personnel de 60 ans ou plus, les femmes enceintes ou qui allaitent ...)

Ajout de personnel pour l'**entretien ménager** régulier et les désinfections sporadiques et quotidiennes. Des modifications aux contrats de ménages ont été apportées avec les divers entrepreneurs déjà engagés.

Concernant les sanctions...

Consolidation des acquis pour essayer de réduire les écarts entre les élèves.

Les examens du ministère ont été annulés.

Les décisions des enseignants concernant la sanction des élèves devront être prises avec « la photo » de ceux-ci en date du 13 mars 2020.

Le suivi sera obligatoire pour les élèves dont les parents auraient choisi de ne pas retourner leur enfant à l'école. Suivi qui sera assumé par les enseignants et le personnel de soutien.

Les évaluations ne sont pas obligatoires (épreuves ministérielles ou examens maison des commissions scolaires)

Les notes, les pondérations sont enlevées pour l'étape 3 et la note finale


Réussite ou échec au bulletin

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE


Résolution CP-722-05-20

Il est résolu, sur proposition de Annie Gagnon, de lever la séance, il est 20 h 22.

ACCEPTÉE.



Stéphane Saulter, président



Annie Gagnon, secrétaire